



Spécifications commerciales :

- Le « **document de suivi pour les mouvements de déchets spéciaux** » peut être rempli sur Internet (www.veva-online.ch). Il est également possible de le commander en ligne, par téléphone 031 325 50, voire par e-mail verkauf.ziv@bbi.admin.ch auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique.
- Emballages soumis à une consignation et à partir du 3^{ème} mois à une location mensuelle.
- Transport aller et retour suivant tarif camionnage ASTAG en vigueur. Veuillez combiner le transport avec d'autres commandes.
- Rapprochez-vous de votre responsable commercial pour le détail des conditions commerciales.



Prestations clefs en main :

- Notre équipe Prestations Industrielles est votre sous-traitant pour réaliser des opérations spécifiques sur les installations de réfrigération, chauffage, conditionnement d'air telles que : -récupération, vidange, changement, nettoyage, analyses, ...

Pour en savoir plus www.climalife.dehon.fr/prestations/page/58



Sécurité

Climalife vous rappelle qu'il est :

- **Obligatoire d'utiliser une balance pour contrôler la charge et éviter le sur-emplissage.**
- **Obligatoire de reporter la charge et la nature du fluide frigorigène sur le « document de suivi pour les mouvements de déchets spéciaux en Suisse » et de le joindre pour chaque retour d'emballage.**
- **Obligatoire** que chaque emballage de récupération soit muni de l'**étiquette de danger UN 3163**.

Réglementation

- **Réglementation environnementale** : La loi sur la protection de l'environnement (LPE) Art. 30f et l'ordonnance sur les **Mouvements de Déchets (OMoD)**.
- **Récupération obligatoire** de tous les fluides frigorigènes (CFC, HCFC, HFC). Le détenteur n'est autorisé à remettre les déchets spéciaux qu'à un centre habilité à les réceptionner. Pour remettre des déchets spéciaux, l'entreprise remettante est tenue d'utiliser des documents de suivi et d'y noter les indications requises.
- **Destruction obligatoire** de tous les CFC.
- **Licenciement** comme preneur de déchets spéciaux, suivant l'OMoD a été délivrée à Prochimac SA par le Service de la protection de l'environnement de Neuchâtel.

Régénération



La récupération du R-22 est indispensable pour continuer à vous approvisionner en produit régénéré **R-22⁺**.

Les spécifications de notre label qualité vous garantissent un produit régénéré aux performances équivalentes à celles d'un produit vierge.

Des analyses sont systématiquement réalisées par nos laboratoires pendant et à l'issue du cycle de régénération, garantissant la composition du fluide.

climalife®

Tout savoir sur la
récupération et le transfert
des fluides frigorigènes

climalife®

Prochimac S.A.
Ind. - CP 76 - CH-2014 Neuchâtel 4
Tél. : +41 (0)32 237 36 00 - Fax : +41 (0)32 237 36 19
climalife.ch@climalife.dehon.com
www.climalife.dehon.com



Innovation :

la bouteille 12 litres

Climaflex met à votre disposition les emballages nécessaires à la récupération et au transfert des fluides frigorigènes.

En novembre 1992, de bon service est le 1er distributeur au monde à mettre en place des moyens spécifiques pour la récupération des fluides frigorigènes.

Climaflex a aujourd'hui augmenté son stock de près de 10 000 bouteilles de récupération.

Afin de vous permettre de répondre aux exigences de la réglementation imposant la récupération des fluides frigorigènes dès le premier gramme, Climaflex vous propose des emballages adaptés à votre réalité, tout en faisant face à des besoins de disponibilité d'emballages de plus en plus importants.

Une gamme complète d'emballages, du plus petit au plus grand pour répondre à tous vos besoins.

Pour quelles raisons choisir la bouteille 12 litres :

- économique,
- faible encombrement,
- maniable et plus légère,
- rotation des stocks plus rapide.



Une gamme récupération / transfert complète pour répondre à toutes les configurations d'installations

Désignation	Capacité	Pression d'usage	Applications	Commentaires
Bouteille de récupération	12 l	42 bars	Tous fluides frigorigènes HCFC et HFC Exemption : R-22	Rabot double phase. Sans tube dégazeur.
Bouteille de récupération	26 l	42 - 46 bars	Tous fluides frigorigènes HCFC et HFC Exemption : R-22	Rabot double phase. Avec libérateur.
Bouteille de récupération	62 l	42 - 46 bars	Tous fluides frigorigènes HCFC et HFC	Rabot double phase. Avec libérateur.
Bouteille de récupération	26 l	33 bars	Tous fluides frigorigènes HCFC et HFC Exemption : F280, Isocor® M029, R-23, R-404A, R-410A, R-507.	Rabot double phase. Avec libérateur.
Bouteille de récupération	62 l	33 bars	Tous fluides frigorigènes HCFC et HFC Exemption : F280, Isocor® M029, R-23, R-404A, R-410A, R-507.	Rabot double phase. Avec libérateur.
Conteneur de récupération	930 l	36 bars	Tous fluides frigorigènes HCFC et HFC	2 rabots simple phase avec tubes plongeurs.
Conteneur de récupération	930 l	45 bars	Tous fluides frigorigènes HCFC et HFC Exemption : R-22	2 rabots simple phase avec tubes plongeurs.
Récupération et transfert de l'ammorçage				
Veuillez nous contacter pour plus de détails.				

Attention les gaz inflammables et / ou explosifs ne doivent pas être récupérés dans ces emballages. Nous consulter pour la récupération de ces fluides.

Précisez à la commande si l'emballage est destiné à une opération de récupération ou de transfert ainsi que le type de fluide à récupérer.

Photos non contractuelles.



Remplissage maximum des emballages en fonction des fluides frigorigènes en kg

Type de fluide frigorigène	HP = Haute Pression			BP = Basse Pression		
	Bouteille 12 l 42 bars	Bouteille 26 l 42 - 46 bars	Bouteille 62 l 42 - 46 bars	Bouteille 26 l 33 bars	Bouteille 62 l 33 bars	Bouteille 62 l 33 bars
CFC	R-113					
	R-503					
	R-22 T / R-22	9,5	21	51	21	51
	R-124	11	24,5	59,5	24,5	59,5
	R-401A	9,5	21	51	21	51
	R-401B	9,5	21	51	21	51
	R-402A	8,5	18,5	45	18,5	45
	R-402B	9	19,5	47	19,5	47
	R-403B	6,5	15,5	44	16,5	44
	R-408A T / R-408A	8	18	43,5	18	43,5
R-409A T / R-409A	10	22	52,5	22	52,5	
Isocor® M099	7,5	17	41			
R-134a	10	21,5	52	21,5	52	
R-227ea	11,5	25	60	25	60	
R-23						
R-404A	7,5	17	40,5			
R-407C	9	19,5	47	19,5	47	
R-410A	7,5	16,5	40			
R-413A	9,5	20,5	49	20,5	49	
R-417A ou Isocor® M099	9	19,5	47,5	19,5	47,5	
R-422A ou Isocor® M029	8	18	43	18	43	
R-422D ou Isocor® M029	8,5	19	45,5	19	45,5	
R-432A ou Isocor® 397C	10,5	23	55	23	55	
R-437A ou Fernox® FX100	9	19,5	46,5	19,5	46,5	
R-437A	9,5	21	50	21	50	
R-507	7,5	16,5	39,5			
Performax® LT	8,5	19	45,5	19	45,5	

*HP = Haute Pression

Les renseignements contenus dans cette brochure sont les résultats de nos études et de notre expérience. Ils sont donnés de bonne foi, mais ne peuvent en aucun cas constituer de note pour une garantie, ni engager notre responsabilité, particulièrement en cas d'absence aux droits des tiers, ni en cas de manquement des utilisateurs de nos produits aux réglementations en vigueur de leur pays.